

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 27 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	20 février 2024	Date d'affichage :	20 février 2024
------------------------------	-----------------	---------------------------	-----------------

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise

Absents excusés : VERICEL Géraldine, DEROSIER Philippe

Secrétaire de séance : GARDON François

DEL9/27-02-24 – Approbation du nouveau pacte fiscal et financier

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la communauté de communes Forez-Est,

Vu la délibération n°2018.024.11.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 11 juillet 2018 portant approbation Pacte Fiscal et Financier liant la collectivité à ses communes membres,

Considérant la volonté du conseil communautaire de réviser les conditions des différents reversements financiers entre la communauté de communes Forez-Est et ses communes membres,

Vu le projet de nouveau Pacte Fiscal et Financier, ci-annexé,

Vu la délibération n°2023.023.08.11 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 8 novembre 2023, approuvant le nouveau Pacte Fiscal et Financier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Nouveau pacte Fiscal et Financier établi selon les termes du document ci-annexé.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
François GARDON



Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20240227:DEL9_27-02-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2024